

Critères d'admissibilité des Prix de l'AMQ

FONDS ROLAND BROSSARD

Prix Roland Brossard

Articles publiés dans le Bulletin de l'A.M.Q.

Critères d'éligibilité de l'auteur

- Être membre de l'A.M.Q. de l'A.P.A.M.E. et/ou du G.R.M.S.
- Ne pas être membre du C.E. ou du C.A. de l'A.M.Q.

Critère de sélection de l'article

- Être auteur d'un article publié dans le bulletin de l'A.M.Q.

Critères d'évaluation

- Pertinence du sujet
- Accessibilité du sujet
- Originalité de l'article
- Sujet traité avec clarté
- Importance des solutions présentées
- Contribution significative à la mathématique
- Retombées prévues
- Qualité du contenu
- Qualité de la forme

Composition du jury

- Président nommé par le C.E. de l'A.M.Q.
- Une personne du primaire
- Une personne du secondaire
- Une personne du collégial
- Une personne de l'université

Mandat du jury

- Il doit se conformer aux critères d'éligibilité, de sélection et d'évaluation tels que définis dans ce document
- Il établit ses propres règles de fonctionnement
- Il identifie parmi les candidatures soumises celles qui se méritent le prix
- Il remet sa recommandation et son rapport au C.E. de l'A.M.Q.

Prix Abel Gauthier

Personnalité mathématique de l'année

Critères d'éligibilité du candidat

- Être membre de l'A.M.Q.
- Ne pas être membre du C.E. de l'A.M.Q.
- Avoir œuvré plusieurs années dans le domaine de la mathématique

Critères d'évaluation

- Avoir contribué à améliorer la qualité de l'enseignement de la mathématique
- Avoir contribué à susciter un plus grand intérêt pour la mathématique

- Les œuvres écrites
 - doivent se distinguer par leur originalité, leur utilité et leur valeur comme apport à l'enseignement de la mathématique au Québec
- Les travaux et/ou les recherches
 - doivent être évalués en fonction de l'apport significatif apporté à la mathématique
- Les influences
 - doivent être évaluées en fonction de la reconnaissance générale de la compétence professionnelle
 - doivent avoir été déterminantes sur l'évolution de la mathématique ou de son enseignement au Québec

NOTE EXPLICATIVE

L'influence du candidat se mesure en fonction de l'impact de ses écrits, des ses communications ou de ses activités au sein d'organismes provinciaux, nationaux ou internationaux.

Composition du jury

- Président nommé par le C.E. de l'A.M.Q.
- Une personne du primaire
- Une personne du secondaire
- Une personne du collégial
- Une personne de l'université

Mandat du jury

- Il doit se conformer aux critères d'éligibilité et d'évaluation tels que définis dans ce document
- Il établit ses propres règles de fonctionnement
- Il identifie parmi les candidatures soumises celle qui se méritent le prix
- Il remet sa recommandation et son rapport au C.E. de l'A.M.Q.

Prix Adrien Pouliot

Matériel édité

Critères d'éligibilité du candidat

- Être membre de l'A.M.Q., de l'A.P.A.M.E. et/ou du G.R.M.S.
- Ne pas être membre du C.E. ou du C.A. de l'A.M.Q.

Critère de sélection

- Le matériel didactique doit faire appel à la mathématique ou à l'informatique appliquée à l'enseignement de la mathématique.

Critères d'évaluation

- Atteinte des objectifs visés
- Originalité de l'approche
- Diversité des stratégies d'apprentissage
- Adéquation aux besoins actuels
- Potentialité d'utilisation
- Forme: présentation, choix des exemples, pagination et repères, qualité des graphiques, facilité de manipulation
- Adaptation à la clientèle visée

Composition du jury

- Président nommé par le C.E. de l'A.M.Q.
- Une personne du primaire
- Une personne du secondaire
- Une personne du collégial
- Une personne de l'université

Mandat du jury

- Il doit se conformer aux critères d'éligibilité, de sélection et d'évaluation tels que définis dans ce document
- Il établit ses propres règles de fonctionnement
- Il identifie parmi les candidatures soumises celle qui se mérite le prix
- Il remet sa recommandation et son rapport au C.E. de l'A.M.Q.

Prix Frère Robert

Matériel non édité

Critères d'éligibilité du candidat

- Être membre de l'A.M.Q.
- Ne pas être membre du C.E. ou du C.A. de l'A.M.Q.

Critère de sélection

- Le matériel didactique doit faire appel à la mathématique ou à l'informatique appliquée à l'enseignement de la mathématique

Critères d'évaluation

- Atteinte des objectifs visés
- Originalité de l'approche
- Diversité des stratégies d'apprentissage
- Adéquation aux besoins actuels
- Potentialité d'utilisation
- Forme: présentation, choix des exemples, pagination et repères, qualité des graphiques, facilité de manipulation
- Adaptation à la clientèle visée

Composition du jury

- Président nommé par le C.E. de l'A.M.Q.
- Une personne du primaire
- Une personne du secondaire
- Une personne du collégial
- Une personne de l'université

Mandat du jury

- Il doit se conformer aux critères d'éligibilité, de sélection et d'évaluation tels que définis dans ce document
- Il établit ses propres règles de fonctionnement
- Il identifie parmi les candidatures soumises celle qui se mérite le prix
- Il remet sa recommandation et son rapport au C.E. de l'A.M.Q.

FONDS DIETER LUNKENBEIN

Prix Dieter Lunkenbein

Contribution d'un étudiant gradué à l'avancement de la didactique de la mathématique

Critères d'éligibilité

- Avoir été finissant de deuxième ou de troisième cycle en didactique de la mathématique dans une université québécoise durant l'année civile précédant l'assemblée générale de l'A.M.Q.
- Avoir fait l'objet d'une recommandation de la part de la direction de l'institution

Critères de sélection

- Dépôt d'au plus un dossier par établissement; celui-ci devra comprendre:

- une copie du dossier académique pour la durée des études graduées
- un résumé de l'essai, du mémoire ou de la thèse
- une appréciation de la qualité de la recherche et de l'importance des retombées sur l'enseignement de la mathématique
- Envoi d'une copie du travail (essai, mémoire ou thèse) sur demande du jury, si ce dernier le juge nécessaire pour déterminer son choix

Critères d'évaluation

- Qualité générale du dossier académique
- Qualité générale de l'essai, du mémoire ou de la thèse
- Contribution à l'avancement de la didactique de la mathématique
- Retombées sur l'enseignement de la mathématique

Composition du jury

- Président nommé par le C.E. de l'A.M.Q.
- Deux représentants du G.D.M.
- Un représentant d'une université québécoise (en alternance)
- Un représentant d'une association mathématique québécoise autre que l'A.M.Q. (A.P.A.M.E., G.R.M.S. ou Q.A.M.T., en alternance)

Mandant du jury

- Il doit se conformer aux critères d'éligibilité, de sélection et d'évaluation tels que définis dans ce document
 - Il établit ses propres règles de fonctionnement
 - Il identifie parmi les candidatures soumises celle qui se mérite le prix
 - Il remet sa recommandation et son rapport au C.E. de l'A.M.Q.
-

ÉCHÉANCIER

Octobre

- FRB** — Attribution des prix lors du Congrès
- Nomination des présidents des jury de sélection par le C.E.
- FDL** — Attribution du prix lors du Congrès
- Nomination du président du jury de sélection par le C.E.

Novembre

- FRB** — Publication du nom des récipiendaires et des membres de chaque jury
- FDL** — Publication du nom du récipiendaire et des membres du jury
- Publicité préparée par le président du jury et envoyée dans chaque université et Association mathématique québécoise

Février

- FRB** — Formation du jury par le président du jury
- FDL** — Formation du jury par le président du jury

Mars

- FRB** — Publicité sur les prix dans le Bulletin et les revues de chaque Association mathématique québécoise
- Réception des mises en candidature
- FDL** — Acheminement des dossiers au jury par les universités

Avril

- FRB** — Réception des mises en candidature (suite)
- Conception des esquisses des trophées
- FDL** — Acheminement des dossiers au jury par les universités (suite)

- Délibération du jury
- Conception de l'esquisse du trophée

Mai

- FRB** — Révision des critères par le C.E.
- Réception des mises en candidature (suite)
- Choix des esquisses des trophées par le C.E.
- Délibérations des jurys
- FDL** — Révision des critères par le C.E.
- Délibérations du jury (suite)
- Décision du jury
- Choix de l'esquisse du trophée par le C.E.

Juin

- FRB** — Acceptation des critères par le C.E.
- Fabrication des trophées
- Délibération des jurys (suite)
- Décision des jurys
- FDL** — Acceptation des critères par le C.E.
- Fabrication du trophée

Juillet

- FRB** — Fabrication des trophées (suite)
- FDL** — Fabrication du trophée (suite)

Août

- FRB** — Fabrication des trophées (suite)
- Acceptation des récipiendaires par le C.E.
- FDL** — Fabrication du trophée (suite)
- Acceptation du récipiendaire par le C.E.

Septembre

- FRB** — Inscription des noms sur les trophées
- FDL** — Inscription du nom sur le trophée

FRB Fonds Roland Brossard
FDL Fonds Dieter Lunkenbein